



Bruxelles, le 27 juin 2022
(OR. fr, en)

Dossier interinstitutionnel:
2022/0031(COD)

10503/22
ADD 1

CODEC 963
COVID-19 126
JAI 927
POLGEN 91
FRONT 262
FREMP 138
IPCR 77
VISA 110
MI 498

SAN 402
TRANS 425
COCON 44
COMIX 337
SCHENGEN 72
AVIATION 130
PHARM 116
RELEX 855
TOUR 47

NOTE POINT "A"

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Conseil

Objet: Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2021/953 relatif à un cadre pour la délivrance, la vérification et l'acceptation de certificats COVID-19 interoperables de vaccination, de test et de rétablissement (certificat COVID numérique de l'UE) afin de faciliter la libre circulation pendant la pandémie de COVID-19 (**première lecture**)
- Adoption de l'acte législatif
= Déclaration

Déclaration de la Hongrie

La Hongrie regrette vivement que, tout au long du processus législatif, l'intérêt légitime de nombreux citoyens hongrois n'ait pas été dûment pris en considération et que le règlement ne garantisse toujours pas la reconnaissance des vaccins pour lesquels les États membres ont accordé une autorisation d'urgence, même s'ils sont suivis de l'administration de vaccins autorisés par la Commission européenne.

D'autre part, avant la saison automno-hivernale, qui pourrait voir apparaître de nouvelles vagues, la Hongrie reconnaît l'importance que revêt l'extension du système de certification COVID numérique de l'UE.

Par conséquent, la Hongrie prend acte de l'adoption du règlement tout en invitant les États membres à reconnaître de la même manière les certificats de vaccination délivrés pour tous les vaccins utilisés conformément à la législation de l'UE, y compris les vaccins administrés dans le cadre d'autorisations d'utilisation d'urgence.
